

40 actions pour faire bouger les lignes de la culture en Communauté française

Ce mardi, la ministre de la Culture, Alda Greoli, présentait les 40 actions de «Bouger les lignes», nouveau projet de politique culturelle élaboré avec les acteurs de terrain.

XAVIER FLAMENT

L'enseignement aurait son Pacte d'excellence, la culture, une nouvelle politique, fondés tous deux sur une large consultation des acteurs de terrain. Après la démission de Joëlle Milquet (cdH), le 11 avril 2016, qui avait porté ces deux grands projets sur les fonds baptismaux et la scission de son vaste ministère, c'est Alda Greoli (cdH) qui héritait du volet culturel baptisé «Bouger les lignes».

Flanquée du responsable de l'Administration générale de la Culture et de l'Observatoire des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre présentait hier les 40 actions qui balisent ce nouveau projet de politique culturelle. Elles sont le fruit d'une vaste consultation de plus de 3.000 acteurs de terrain, d'univers et de disciplines les plus variés. Entre 2015 et janvier 2017, ceux-ci ont formulé quelque 804 recommandations que 18 comités ont ensuite synthétisées en actions à mener.

Celles-ci devraient permettre de réformer en profondeur la gestion de ce secteur qui reste le parent pauvre des politiques publiques. «L'objectif, c'était de revenir à une vraie philosophie de la culture et de repenser l'offre culturelle pour qu'elle soit en phase avec le XXI^e siècle», explique la ministre qui entend agir sur la gouvernance pour améliorer la régulation du secteur, sur les structures pour les adapter aux pratiques et aux modes de consommation culturelle d'aujourd'hui et de demain. C'est encore agir sur la dynamique collective, de manière transversale, en décloisonnant les secteurs de la culture. À travers ce premier «tamis», le projet se décline ensuite en trois axes.

1 Fédérer, harmoniser, réguler

Il s'agit de mettre en place une nouvelle gouvernance afin de clarifier le rôle de chacun et de tracer une ligne de démarcation claire entre le régulateur et le secteur. Une action importante porte sur la réforme des instances d'avis qui jouent un rôle crucial dans

l'octroi des subventions aux acteurs culturels. Elles devront dorénavant suivre des règles et des critères plus stricts et assurer une publicité suffisante, mais qui reste à définir, aux avis qu'elles rendent.

La ministre insiste particulièrement sur le maintien et le développement de corps intermédiaires structurés, gages d'un dialogue constructif et d'un équilibre entre des secteurs qui ne pèsent pas toujours le même poids. Ainsi les opérateurs seront-ils amenés

à se restructurer en fédérations professionnelles représentatives et à se responsabiliser.

2 Développer, accompagner, promouvoir

Conformément aux avis du secteur, la Fédération Wallonie-Bruxelles veut s'engager à développer des dispositifs d'accompagnement, comme le soutien à la création artistique, le renforcement des liens entre la création et la recherche scientifique, l'incitation à la mutualisation et au développement de nouveaux modèles. Épinglons, parmi ces actions-ci, le déploiement d'un réseau d'agences conseil qui pourraient aider les artistes à gérer leur carrière, «ce à quoi ils ne sont pas suffisamment formés», précise Alda Greoli.

3 (In)former, relier, diversifier

Enfin, les trois-quarts des recommandations émises par le secteur culturel portent sur le manque de clarté et l'accès complexe aux arcanes de l'administration. De nouveaux canaux d'information et de formation, plus intuitifs, devraient être aménagés. Cela passerait par la rédaction d'un plan culturel numérique, de plateformes digitales spécialisées. Ce serait déployer une alliance entre école et culture.

Mais il faudra toutefois attendre janvier 2018 pour que la ministre dépose sur la table un plan stratégique en bonne et due forme. Ce qui ne l'empêche pas de conclure: «Mais ce qu'on est déjà en train de faire, c'est de reprendre les 40 actions et de les transformer en phasage, en budget, et de les ordonner correctement.»

«Revenir à une vraie philosophie de la culture, en phase avec le XXI^e siècle»

ALDA GREOLI
MINISTRE

DE LA CULTURE

JUSTICE

THÉÂTRE LE PUBLIC CONTRE GOUVERNEMENT

Nous l'annonçons hier matin en premier, le théâtre Le Public va assigner en justice le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Maître Alain Berenboom, le conseil de l'opérateur culturel, va s'assurer que la demande de ce dernier est recevable afin d'ordonner la libération d'un montant de 200.000 euros que la ministre Joëlle Milquet lui avait alloué, en son temps, pour soutenir le projet théâtral et scolaire «Pour en finir avec la question juive», mais qu'Alda Greoli une fois en poste avait remis en cause. Interrogée à ce propos, la ministre n'a pas voulu entrer dans les détails de «ce cas particulier», se retranchant derrière les règles en vigueur: «Primo, tout opérateur qui reçoit plus de 250.000 euros dans son contrat-programme doit, pour n'importe quel euro supplémentaire qui lui est octroyé, faire l'objet d'un passage devant le gouvernement et d'un arrêté négocié avec celui-ci. Secundo, une pièce d'utilité publique reçoit maximum 30.000 euros de subventions. Dans le cadre d'une pièce tout à fait exceptionnelle comme c'est le cas ici, nous avons proposé, ma collègue Marie-Martine Schyns et moi, qu'on lui alloue 50.000 euros, à titre exceptionnel.» À la Justice de trancher.